

Europe

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

L'Europe devrait rester en 2018 une destination pour les réfugiés fuyant la guerre et les persécutions, en raison de situations aussi lointaines que l'Afghanistan, l'Iraq et la République arabe syrienne (Syrie) et de crises qui sévissent en Europe comme en Ukraine.

De janvier à août 2017, les pays européens ont reçu quelque 396 700 demandes d'asile, représentant une baisse de 56 pour cent par rapport à la période correspondante de l'année 2016. Les demandeurs étaient principalement originaires de Syrie (58 200), d'Afghanistan (27 800), du Nigéria (26 200) et d'Iraq (25 600). La Turquie continue d'accueillir la plus importante population réfugiée au monde avec 3,4 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile, originaires majoritairement de Syrie (3,15 millions).

Le manque de solutions durables, notamment en termes de possibilités d'intégration dans de nombreux pays de premier asile et le nombre limité de voies légales, incite certains d'entre eux à tenter d'émigrer en Europe. À la recherche de sécurité, les réfugiés et les migrants continueront de traverser la mer Méditerranée au péril de leur vie.

Un chef somalien (à droite) s'active avec son collègue grec dans la cuisine d'un restaurant participant à l'édition 2017 du « Refugee Food Festival » à Athènes, en Grèce.

© HCR / C.TOUS

Au cours des trois premiers trimestres de l'année 2017, plus de 2 600 réfugiés et migrants ont perdu la vie ou ont disparu en Méditerranée.

Les réfugiés et les migrants entrent généralement en Europe en empruntant l'une des trois routes observées. Deux d'entre elles passent par l'est et l'ouest de la Méditerranée. La troisième route, celle de la Méditerranée centrale, qui va de l'Afrique du Nord à l'Italie, est aujourd'hui la plus connue et la plus dangereuse. Au cours des trois premiers trimestres de l'année 2017, au moins 2 600 réfugiés et migrants ont perdu la vie ou ont disparu en Méditerranée, dont 94 pour cent en tentant de traverser de la Libye vers l'Italie.

En dépit d'une diminution du nombre d'arrivants, les réfugiés et les migrants continuent de se mettre gravement en danger pendant leur périple vers l'Europe et en tentant de poursuivre leur chemin sur le continent. Compte tenu des facteurs qui incitent les personnes à emprunter cette route migratoire, tout porte à croire que celle-ci demeurera active en 2018. Le HCR et ses partenaires devront donc travailler avec les États pour continuer à offrir une protection internationale et une assistance.

Le conflit en cours en Ukraine continue de provoquer des déplacements massifs avec plus d'1,6 million de personnes déplacées aujourd'hui à l'intérieur du pays, selon les données d'enregistrement du Gouvernement. La question de la libre circulation, le manque de possibilités d'intégration et les restrictions d'accès aux populations affectées dans les zones qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement, resteront au centre des préoccupations en 2018. L'organisation continuera également à observer les conditions de protection et à aider les 1,4 million d'Ukrainiens qui ont demandé l'asile ou d'autres formes de séjour légal dans les pays voisins depuis le début du conflit en 2014.

Des enjeux importants persisteront en Europe concernant la protection et les solutions sécurisées offertes aux personnes relevant de la compétence du HCR. Ces enjeux incluent notamment:

les restrictions croissantes d'accès au territoire, le manque de structures d'accueil adaptées, notamment pour les personnes qui ont des besoins particuliers comme les mineurs isolés, l'inadéquation des procédures d'asile et l'insuffisance de l'aide à l'intégration. En 2018, le HCR continuera à renforcer sa coopération avec les gouvernements, les institutions de l'Union européenne, les organisations et agences régionales, ainsi qu'avec la société civile et les communautés affectées, afin de relever ces défis.

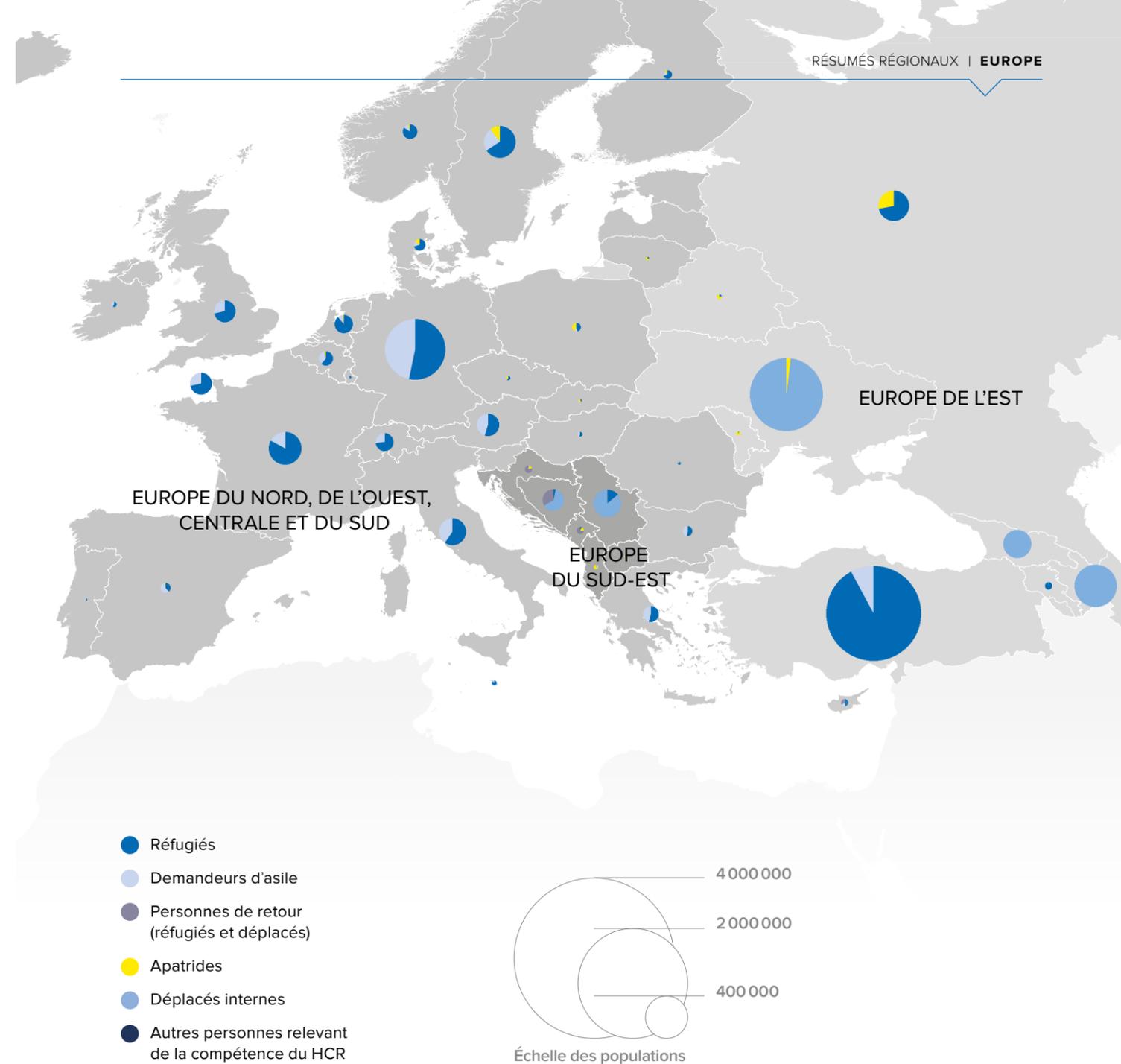
PRINCIPALES SITUATIONS

Situation des réfugiés en Europe

Le nombre de réfugiés et de migrants rejoignant l'Europe par voie maritime entre janvier et août 2017 a diminué de 55 pour cent par rapport à la même période en 2016. Cette diminution générale s'explique principalement par la forte baisse du nombre de personnes passant de la Turquie en Grèce par voie maritime depuis mars 2016 et, plus récemment, par la réduction du nombre de traversées en direction de l'Italie.

En Italie, le HCR renforce sa réponse opérationnelle à travers des activités de protection communautaire (voir le *Glossaire*), notamment en ce qui concerne la protection des mineurs isolés, ainsi que la prévention et la réponse aux violences sexuelles et de genre (voir le *Glossaire*). L'organisation continuera à prêter son concours aux autorités pour identifier et orienter les personnes avec des besoins particuliers et à surveiller les conditions d'accueil.

L'année 2017 a été marquée en Espagne par une augmentation significative du nombre d'arrivants, qui a presque doublé par rapport à la même période en 2016. La majorité des nouveaux arrivants provenaient de l'Afrique de l'Ouest, de la Syrie et du Maroc. À Ceuta et à Melilla en particulier, où les conditions d'accueil sont très préoccupantes, le HCR continuera en 2018



à travailler avec les autorités afin de faciliter l'accès à l'asile, de veiller à l'identification des personnes avec des besoins particuliers et d'améliorer les conditions d'accueil.

Le HCR estime que plus de 43 000 demandeurs d'asile et réfugiés sont arrivés en Grèce depuis janvier 2015. Toutefois, le nombre de nouveaux arrivants est resté assez stable depuis avril 2016, une évolution qui devrait se poursuivre en 2018. Les autorités

grecques augmentant progressivement leur présence dans les centres d'enregistrement et d'identification des îles de la mer Égée, le HCR continuera à réduire son engagement opérationnel.

Cependant s'agissant de l'accueil, des défis subsistent. Le HCR continuera à recommander des transferts vers le continent et prévoit de mettre quelque 22 000 places à la disposition des demandeurs d'asile et des

réfugiés en Grèce continentale d'ici à la fin de l'année 2017.

Une telle mesure est à mettre en perspective avec la réorientation de la stratégie du HCR, précédemment axée sur le soutien aux sites des îles grecques et désormais ciblée sur une approche urbaine. L'organisation a assisté environ 36 000 personnes par l'intermédiaire de ses partenaires en 2017 et continuera à offrir des aides en espèces en 2018. En Grèce, le HCR se consacrera en priorité en 2018 au développement du régime d'asile et du système d'accueil, au suivi et aux interventions de protection, en mettant l'accent sur les personnes avec des besoins particuliers, tout en encourageant la création de conditions propices à l'autosuffisance et à l'intégration des réfugiés en Grèce.

En Europe centrale, les mouvements mixtes se poursuivent, à un rythme toutefois plus lent que les années précédentes. Comme la plupart des pays ont accru les restrictions juridiques et physiques concernant les réfugiés et les migrants, afin de limiter leur accès au territoire, un grand nombre d'entre eux optent pour des itinéraires clandestins peu sûrs, recherchant de nouvelles voies terrestres et maritimes. Cette situation devrait perdurer en 2018. Des expulsions collectives continuent d'être signalées dans toute la région. Le HCR poursuivra ses efforts, en coopération avec les intervenants clés, y compris les gouvernements, les partenaires et la société civile, afin de consolider les régimes d'asile et assurer la protection des personnes avec des besoins particuliers, notamment les mineurs isolés et les victimes de violences sexuelles et de genre.

En Europe du Nord et de l'Ouest, les gouvernements ont considérablement investi dans les programmes d'intégration, d'insertion sociale et d'inclusion des réfugiés. Le HCR continuera de promouvoir la réalisation d'études faisant appel à la participation des communautés, et de former les fonctionnaires à ces méthodes, afin d'assurer la prise en compte des vulnérabilités particulières des réfugiés et d'éliminer les obstacles à l'intégration. En outre, l'organisation intensifiera sa coopération avec les ONG et la société civile, ainsi qu'avec les entreprises, pour soutenir les projets d'insertion par l'emploi.

L'organisation constate avec préoccupation que le regroupement familial est entravé par des obstacles croissants, mis en place dans certains pays suite à l'augmentation du nombre de réfugiés arrivant sur leur territoire. En 2018, le HCR dialoguera avec les gouvernements en vue de réduire les conditions à remplir pour le regroupement familial sur le plan pratique et procédural, et plaidera pour l'harmonisation des lois nationales avec les normes internationales et européennes.

En Turquie, le Gouvernement offre protection et assistance à toutes les personnes relevant de la compétence du HCR, dont 90 pour cent vivent en milieu urbain. Le HCR continuera d'aider les autorités à fournir des services essentiels. Le HCR s'attache également à promouvoir l'adoption d'outils de gestion des frontières prenant en compte les besoins de protection, l'amélioration de l'accès aux recours et à l'aide juridique, et plaide pour un accès aux personnes relevant de sa compétence dans les centres fermés. Bien que sa stratégie soit centrée sur les réfugiés urbains, le HCR continuera à aider, si nécessaire, les autorités à répondre aux besoins des réfugiés accueillis dans des camps.

Conflit en Ukraine

Quatre ans après le début du conflit, le HCR continuera à surveiller la situation de protection des personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ukraine, soit environ 1,6 million de déplacés internes en Ukraine et plus d'1,4 million d'Ukrainiens ayant demandé l'asile ou d'autres formes de protection, principalement dans les pays limitrophes. Le HCR continuera de plaider pour que les déplacés internes puissent bénéficier pleinement de leurs pensions et de leurs allocations sociales, et pour que les déplacés vulnérables aient accès à un logement social. Un élément important de son action consistera à faciliter le passage en toute sécurité de la ligne de contact. La fourniture d'une aide humanitaire vitale restera une priorité à proximité de la ligne de contact et dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. Le HCR continuera à consolider ses partenariats stratégiques avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, et à s'appuyer sur les mécanismes bien établis de coordination interinstitutionnelle pour améliorer la protection des plus vulnérables.



Abdul*, accompagné d'une de ses filles, s'entretient avec les autorités serbes.

Le périple éprouvant d'une famille vers l'Europe

Abdul* était un artiste de renom à Kaboul. Au printemps 2016, après avoir reçu des menaces de toutes parts à cause de son travail, Abdul a pris la décision de partir avec sa femme et ses deux petites filles. Faisant appel à des passeurs pour franchir les frontières, ils sont entrés en Iran, puis ont gagné la Turquie. Là, des passeurs leur ont promis qu'ils traverseraient facilement la Bulgarie. En fait, cette partie du voyage s'est avérée être la partie plus éprouvante de leur périple. Le passeur a commencé à exiger plus d'argent, menaçant Abdul et sa famille, s'il n'obtempérait pas et ne lui versait pas 2 000 dollars immédiatement. « Ils m'ont dit qu'ils prendraient nos filles et que nous ne les reverrions plus jamais si nous ne payions pas. » raconte-t-il, tandis que sa femme, assise à côté de lui, éclate en sanglots. « J'étais terrifié, fou d'inquiétude et de douleur ! J'ai caché mes larmes, pour que les enfants ne se rendent pas compte que quelque chose n'allait pas. Je n'arrêtais pas de me dire qu'elles ne devaient voir que du courage et de la détermination chez leurs parents. »

« Les passeurs sont impitoyables, ils vous jaugent et décident sur-le-champ combien ils vont vous faire payer. » Après avoir tenté, cinq nuits d'affilée, de franchir la frontière clandestinement, la famille d'Abdul et 15 autres réfugiés ont atteint la Serbie. Traumatisée par ce qu'elle avait subi jusque-là, la plus jeune des deux filles a supplié ses parents d'arrêter le voyage. La famille s'est donc enregistrée auprès des autorités serbes. Depuis, elle est logée dans un centre d'accueil en Serbie, où elle reçoit une aide.

*Nom modifié pour protéger l'identité de l'individu.

STRATÉGIE RÉGIONALE

En 2018, le HCR continuera d'appuyer les gouvernements à maintenir des régimes de protection conformes aux normes internationales, en défendant les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides. Le HCR continuera également d'offrir son soutien en matière de protection aux États européens, notamment en ce qui concerne la gestion de l'accueil, l'identification des personnes avec des besoins particuliers, la mise en place de système d'orientation aux services sociaux, la prévention et l'aide aux victimes de violences sexuelles et de genre ainsi que le soutien technique aux systèmes nationaux de protection de l'enfance.

Sauvegarder l'espace d'asile et mettre en place des conditions d'accueil acceptables

La mise en place de conditions d'accueil adéquates, en particulier pour les personnes vulnérables, reste un enjeu dans un certain nombre de pays européens. Le HCR continuera de soutenir les États à cet égard, tout en assurant l'accès à l'information et aux procédures d'asile, ainsi que l'orientation vers les services compétents, et en veillant à ce que tous les processus soient fondés sur la consultation des personnes relevant de sa compétence.

Le HCR a travaillé avec ses partenaires et les autorités nationales pour établir des mécanismes de surveillance de la protection dans des zones frontalières à travers l'Europe et poursuivra cette coopération afin d'assurer une gestion des frontières intégrant les besoins de protection.

L'organisation continuera de promouvoir le respect des normes adoptées par la communauté internationale en matière d'asile et d'œuvrer à des solutions en concertation avec les États, tout en cherchant à traiter une partie des problèmes qui sont à l'origine des

mouvements secondaires à l'aide d'une approche participative et fondée sur des données probantes. Ces problèmes sont liés par exemple aux conditions d'accueil, à l'octroi de la protection, ainsi qu'aux possibilités d'intégration et de regroupement familial. Même lorsque les procédures sont en place, certains obstacles pratiques subsistent et, dans le cas du regroupement familial, ont pour effet d'entraver la réunification des familles.

Édifier et maintenir des régimes d'asile et de protection justes et efficaces

Le HCR continuera d'aider les États à gérer des régimes d'asile axés sur la protection, y compris l'accès aux procédures d'asile, la communication d'informations sur les procédures et les droits, ainsi que la fourniture d'une aide juridique et de services d'interprétation. Le HCR encouragera le recours à des procédures accélérées, justes et efficaces, pour garantir un accès plus rapide à la protection internationale aux personnes qui en ont besoin et pour faciliter le retour de celles qui n'en ont pas besoin.

Une application effective du règlement de Dublin (voir le *Glossaire*) pourrait encourager la solidarité entre les États membres de l'UE, ainsi qu'avec les demandeurs, notamment lors du regroupement des familles. Des efforts similaires visant à édifier des régimes d'asile et de protection dans des États non membres de l'UE, ou à les renforcer, se poursuivront en 2018 sous forme de plaidoyer et d'appui au renforcement des capacités, notamment dans le cadre de l'Initiative pour un asile de qualité en Europe de l'Est et dans le Sud-Caucase.

Le HCR poursuivra également son plaidoyer sur la refonte des règles communautaires régissant l'asile (régime d'asile européen commun) auprès des institutions compétentes de l'UE. Conformément aux recommandations

formulées dans le document intitulé « Mieux protéger les réfugiés en Europe et dans le monde », l'organisation continuera à promouvoir une réforme orientée sur la protection assurant une préparation efficace à d'éventuelles arrivées en masse, favorisant un régime d'asile commun bien géré, et intégrant les réfugiés. En particulier, il est primordial que la réforme garantisse la prise en charge ordonnée des arrivants, reconnaisse le regroupement familial comme une priorité, mette en place des procédures justes et efficaces de détermination du statut des demandeurs d'asile et assure un partage équitable des responsabilités, tout en incitant les demandeurs et les États à respecter les règles.

Conformément aux engagements souscrits dans le cadre sur la responsabilité à l'égard des populations affectées, le HCR veillera à ce que la participation et l'inclusion des réfugiés soient considérées comme prioritaires lors de la planification et de l'exécution des programmes de protection. L'organisation travaillera avec les États et les acteurs de la protection de l'enfance, afin que des mesures concrètes soient prises pour protéger les enfants réfugiés et migrants partout en Europe, tout en accordant une attention particulière aux mineurs isolés, comme indiqué dans un document sur « le renforcement des politiques et des pratiques relatives aux enfants séparés et non accompagnés en Europe » et dans un document intitulé « Appel à l'action » (*Call to Action*).

Le HCR accordera la priorité à la prévention et à la réponse contre les violences sexuelles et de genre, notamment en mettant en place des normes minimales d'accueil et des mécanismes efficaces de prévention de ces violences.

Garantir des solutions durables

Le HCR continuera à promouvoir des voies prévisibles et crédibles d'admission en Europe, en se référant tout particulièrement

aux engagements pris par les États européens lors de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (voir le *Glossaire*). En septembre 2017, 25 pays européens ont mis environ 120 600 places de réinstallation ou d'autres formes d'admission à la disposition de réfugiés syriens. Dans les conclusions adoptées par le Conseil de l'Union européenne en juillet 2015, 27 États membres, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse, avaient volontairement pris l'engagement d'offrir 22 500 places de réinstallation sur une période de deux ans. En septembre 2017, environ 17 300 personnes ont été réinstallées dans le cadre de ce dispositif. Le HCR continuera à recommander à tous les participants d'honorer leurs engagements, ce qui constituerait un important témoignage de la solidarité européenne.

Les négociations au sujet de la proposition de la Commission européenne, visant à instituer un cadre de réinstallation à l'échelle de l'Union européenne, se poursuivront. Le HCR continuera à dialoguer avec les intervenants concernés pour contribuer au processus législatif. Il continuera également de participer aux négociations relatives à l'établissement d'un programme d'admission humanitaire volontaire dans l'Union européenne en association avec la Turquie.

La réinstallation est un outil essentiel pour protéger les réfugiés en Europe de l'Est. Compte tenu de l'augmentation des déplacements dans la sous-région et en gardant à l'esprit les déplacements provoqués par la situation en Syrie, le HCR considère qu'il est nécessaire de maintenir les programmes de réinstallation. Il estime qu'environ 2 000 personnes en Europe de l'Est ont besoin d'aide. Le HCR continuera à promouvoir et à soutenir un accès élargi et facilité au regroupement familial pour les bénéficiaires de la protection internationale. Le regroupement familial, s'il était plus fréquent, offrirait une voie supplémentaire

d'admission en Europe dans de bonnes conditions de sécurité et réduirait le recours aux passeurs. Le HCR s'engagera donc pour la suppression des obstacles juridiques et pratiques au regroupement familial, comme les limites à l'admissibilité des conjoints et des enfants non mariés âgés de moins de 18 ans, les délais trop

courts fixés pour la présentation des demandes, le manque d'assistance et d'informations permettant d'orienter les demandeurs dans les méandres des procédures administratives, les difficultés d'obtention des titres de voyage et les frais de voyage prohibitifs.



En 2015, Pessat-Villeneuve qui avait une population de 550 habitants, a ouvert les portes de son château afin de créer un centre de réception et d'orientation pour les réfugiés de Calais et de Paris. Depuis, le château a accueilli plus de 136 réfugiés.

Un village français ouvre les portes de son château aux réfugiés

« La haine ça fait du bruit. La solidarité c'est silencieux, mais c'est terriblement efficace et mobilisateur », déclare le maire, Gérard Dubois. « C'est difficile d'accepter que les personnes que l'on connaît n'ont pas les mêmes valeurs. Mais j'ai aussi découvert tellement de solidarité. »

Le maire est convaincu que l'appréhension et les craintes des habitants, nourries par leur méconnaissance des réfugiés, ont disparu une fois qu'ils les ont rencontrés. « Se rencontrer et apprendre à se connaître change tout. C'est aussi simple que ça », explique-t-il. Avant de conclure : « Je ne les appelle pas réfugiés, je les appelle nos invités ».

Prévenir et résoudre l'apatridie

À travers l'Europe, le HCR continuera d'appuyer les gouvernements, les législateurs et les membres de la société civile dans leurs efforts pour apporter des solutions à environ 600 000 apatrides présents dans la région, conformément à l'objectif de la campagne « #j'appartiens » (*#IBelong*). Ces efforts incluent en particulier l'adoption et l'application de lois visant à prévenir l'apatridie à la naissance ou plus tard dans la vie, et des procédures donnant accès à l'inscription à l'état civil et aux documents correspondants, permettant de confirmer la nationalité des personnes y ayant droit, notamment en Europe du Sud-Est. Des procédures destinées à identifier et à protéger les apatrides sont en cours d'élaboration ou de renforcement dans toute l'Europe, notamment en vue d'enregistrer de manière appropriée les demandeurs d'asile et les réfugiés apatrides qui arrivent en Europe. Le HCR cherche à impliquer les différentes

institutions de l'UE susceptibles de jouer un rôle dans ce domaine, notamment l'EASO et Frontex. La coopération avec l'OSCE, amorcée avec la publication du « Guide HCR-OSCE sur les normes internationales et les bonnes pratiques en matière de lutte contre l'apatridie dans l'espace OSCE », se poursuivra dans l'ensemble de la région, et en particulier en Europe du Sud-Est et en Europe de l'Est. La collaboration fructueuse du HCR et du Réseau européen sur l'apatridie se poursuivra en 2018 dans un certain nombre de domaines thématiques, à l'échelle régionale et nationale.

Renforcer les relations extérieures dans la région

Il est important de sensibiliser l'opinion publique aux efforts accomplis, à travers l'Europe, par des acteurs nombreux et divers pour accueillir les réfugiés, ainsi qu'aux contributions des réfugiés eux-mêmes, en vue de contrer le discours négatif sur les

réfugiés et les demandeurs d'asile et de montrer ce qu'ils apportent à la société. À cet effet, il convient de mener une action de communication et d'autres activités extérieures démontrant l'élan de solidarité qui s'est manifesté en Europe à l'égard des personnes qui ont dû fuir leur pays, ainsi que les efforts consentis par les réfugiés pour contribuer à la vie de leur nouvelle communauté et pour s'y intégrer. Les principes de solidarité et de partage des responsabilités entre États continueront d'être promus.

CONTRAINTES

En dépit de l'existence d'un cadre juridique commun et de normes communes à certains États, le traitement officiel des réfugiés et des migrants varie considérablement d'un pays européen à l'autre. Le HCR a constaté que les normes et les pratiques de certains États membres de l'UE ne cadraient pas avec le droit international. Ces divergences favorisent les mouvements secondaires irréguliers et permettent aux réseaux criminels de passeurs de persister.

Les États européens cherchent de plus en plus à encourager et à faciliter des solutions de protection hors du continent européen, ce qui les dispense parfois d'accorder eux-mêmes une protection effective. Une telle pratique est contraire aux engagements pris lors des sommets de New York en septembre 2016. Le fait de restreindre l'accès à l'espace de protection au sein de l'UE risque d'affaiblir la portée du message de solidarité adressé aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire qui accueillent actuellement la majorité des réfugiés, un message qui est au cœur de la déclaration de New York.

Les États européens ont souvent des vues fondamentalement différentes concernant la solidarité et le partage des responsabilités relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Certains font explicitement état de

leur réticence à accueillir des demandeurs d'asile sur leur territoire, réagissant parfois avec un sentiment discriminatoire. Ces divergences entravent les efforts destinés à soutenir les États qui accueillent un grand nombre d'arrivants et l'objectif plus large visant à réformer les règles de l'UE en matière d'asile.

En Europe de l'Est, la politique d'asile est toujours dominée par les problèmes de sécurité, conjugués aux difficultés économiques, et les régimes d'asile ne disposent pas des moyens nécessaires pour assurer effectivement la protection des plus vulnérables.

En Europe du Sud-Est, les réfugiés et les migrants sont souvent déterminés à poursuivre leur route et considèrent leur séjour comme temporaire. Les raisons de cet état de fait varient et reposent sur leurs impressions, justifiées ou non, de leurs expériences dans le pays, et de l'assistance qui leur y est offerte, ou s'expliquent par leur désir de demander l'asile dans un pays de destination précis. Cette attitude renforce la tendance qu'ont ces États à se considérer comme des pays de transit.

Le HCR reste préoccupé par des législations restrictives adoptées par plusieurs pays de l'UE au regard de la gestion des frontières, des procédures d'asile et du regroupement familial. L'organisation a de ce fait accru son suivi et ses interventions de protection et continuera en 2018 à promouvoir un accès sûr au territoire et aux procédures d'asile, tout en renforçant ses efforts destinés à faciliter l'intégration et à trouver d'autres solutions durables.

Les différentes opérations sont décrites plus en détail dans les pages consacrées aux sous-régions et pays correspondants sur le site internet Global focus (<http://reporting.unhcr.org>).

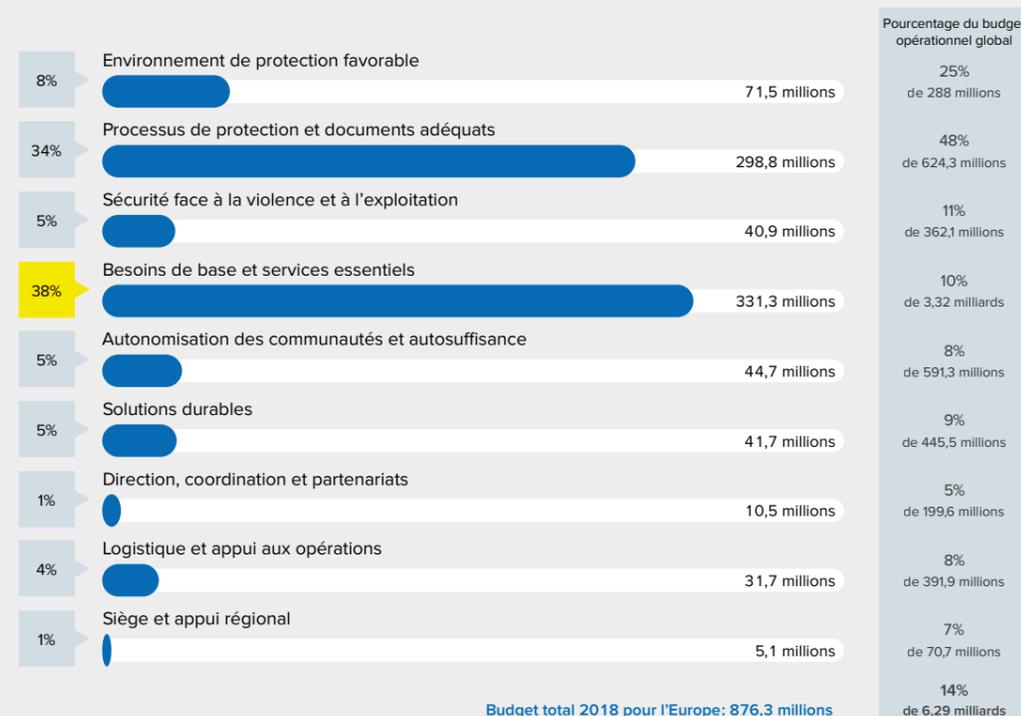
INFORMATIONS FINANCIÈRES

L'Europe est la région où la progression du budget est la plus forte, avec une augmentation de 47,9 millions de dollars, soit de 6 pour cent, par rapport à 2017, essentiellement due à la poursuite des déplacements de grande ampleur à travers la mer Méditerranée. Au sein de la région, le projet de budget de l'Europe de l'Est présente une hausse de 62,5 millions de dollars, soit près de 15 pour cent, par rapport au budget de 2017, principalement en raison de la croissance du programme pour les réfugiés en Turquie, due à la crise syrienne. Les besoins financiers pour l'Europe du Nord, de l'Ouest, centrale et du Sud en 2018 s'élèvent à quelque

339 millions de dollars, dont 238,6 millions ou 70 pour cent alloués à la Grèce, un montant plus ou moins stable par rapport à 2017.

Le HCR prévoit de rester engagé dans le travail d'assistance et de protection auprès des réfugiés en 2018, en particulier auprès des réfugiés qui arrivent en Grèce et en Italie. En ce qui concerne l'action du HCR auprès des populations réfugiées et déplacées de longue date dans les Balkans, le désengagement progressif devrait se poursuivre. En 2018, les activités principales seront centrées sur le plaidoyer et l'assistance aux gouvernements de la sous-région, en vue d'améliorer les systèmes d'asile et de renforcer le régime de protection.

BUDGET 2018 POUR L'EUROPE PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | millions - USD



BUDGETS POUR L'EUROPE | USD

OPÉRATIONS	2017 Budget actuel (au 30 juin 2017)	2018				TOTAL	2019 Budget prévisionnel
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets de réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
EUROPE DE L'EST							
Bélarus	1 343 027	1 595 197	43 000	-	-	1 638 197	1 598 699
Géorgie - Bureau régional ¹	16 743 893	11 149 900	505 777	-	4 972 920	16 628 598	15 909 806
Fédération de Russie	5 883 781	5 255 250	970 894	-	-	6 226 145	6 462 417
Turquie	367 991 775	436 573 729	2 790	-	-	436 576 519	437 401 598
Ukraine	37 653 012	6 029 065	816 550	-	24 240 896	31 086 511	28 282 353
SOUS-TOTAL	429 615 487	460 603 141	2 339 011	-	29 213 817	492 155 969	489 654 873
EUROPE DU SUD-EST							
Bosnie-Herzégovine - Bureau régional ²	61 208 117	39 793 906	5 372 896	-	-	45 166 802	39 690 737
SOUS-TOTAL	61 208 117	39 793 906	5 372 896	-	-	45 166 802	39 690 737
EUROPE DU NORD DE L'OUEST CENTRALE ET DU SUD							
Belgique - Bureau régional ³	17 846 129	17 739 230	1 274 599	-	-	19 013 829	18 417 677
Grèce	245 866 265	238 484 306	86 813	-	-	238 571 119	167 086 596
Hongrie - Bureau régional ⁴	17 612 569	14 888 729	522 964	162 653	-	15 574 346	14 468 017
Italie - Bureau régional ⁵	31 893 246	29 252 050	193 385	-	-	29 445 436	28 564 893
Suède - Bureau régional ⁶	4 631 118	4 778 610	487 687	-	-	5 266 297	5 326 293
Activités régionales	19 728 240	30 616 634	480 000	-	-	31 096 634	31 096 634
SOUS-TOTAL	337 577 567	335 759 559	3 045 449	162 653	-	338 967 661	264 960 110
TOTAL	828 401 171	836 156 606	10 757 356	162 653	29 213 817	876 290 432	794 305 720

¹ Inclut les activités en Arménie et Azerbaïdjan.

² Inclut les activités en Albanie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Monténégro, au Kosovo (résolution 1244 (1999)) et en Serbie.

³ Inclut les activités en Autriche, France, Allemagne, Irlande, aux Pays-Bas, du Bureau de liaison en Suisse et au Royaume-Uni.

⁴ Inclut les activités en Bulgarie, Croatie, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Tchéquie.

⁵ Inclut les activités à Chypre, à Malte et en Espagne.

⁶ Inclut les activités au Danemark, en Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie et Norvège.

BUDGETS POUR L'EUROPE 2010-2019 | millions - USD

